

Service Public Assainissement Non Collectif  
Affaire suivie par REMPILLON SANDRINE  
Tél. : 02.51.30.51.15.  
Email : [spanc@sudvendeelittoral.fr](mailto:spanc@sudvendeelittoral.fr)

Madame CLISSON NATHALIE  
20, RUE DU MARAIS  
85400 STE GEMME LA PLAINE

**Objet :** Rapport de visite de fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif  
**N/Réf. :** Dossier n°08096

**P.J.** : Photographies de l'installation et des ouvrages.

Madame,

Suite au contrôle de bon fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des différents éléments constatés après la visite de l'un de notre contrôleur sur votre parcelle le 23/05/2024.

Le diagnostic à la parcelle de votre filière d'assainissement non collectif a pour but de vérifier les points suivants :

- La présence d'une installation assainissement non collectif,
- L'accessibilité à tous les tampons de visite des ouvrages,
- La vérification du bon état des installations et des ouvrages, et notamment le degré de corrosion des ouvrages de prétraitement et de traitement,
- La vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration,
- La vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse,
- La vérification de l'entretien des ouvrages de prétraitement,
- La présence ou non de nuisances environnementales et sanitaires,
- La vérification qu'aucune plantation n'existe sur le périmètre du système de traitement et dans un rayon de trois mètres.



A l'issue de cette visite et au vu de l'ensemble des éléments constatés sur votre filière d'assainissement non collectif, j'émet un avis :

## **ABSENCE DE NON CONFORMITES -ANC-**

➔ Votre installation présente un bon fonctionnement et un bon entretien sans danger pour la santé des personnes, et sans risque avéré de pollution de l'environnement.

**ATTENTION** : Contacter le SPANC avant toutes démarches de réhabilitation. : La réalisation des travaux de réhabilitation demandés ci-avant ne garantiront pas automatiquement la conformité de votre installation.

➔ Afin de faciliter l'entretien et le contrôle, l'ensemble des tampons, regards et ouvrages de l'installation doivent rester accessibles.

---

**Les autres recommandations de travaux (Et/ou recommandations d'entretien), énoncés ci-après sont vivement conseillés et doivent être réalisés dans les meilleurs délais, afin d'optimiser et de pérenniser le fonctionnement complet de votre installation.** Ceci permettra d'assurer un prétraitement et un traitement efficace des eaux usées de l'habitation

---

**NB : En cas de vente de votre habitation, la filière d'assainissement existante devra subir les travaux de réhabilitation demandés visant à mettre en conformité l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur dans un délai maximum d'un an à compter de la date de signature de l'acte authentique de vente.** Ceci permettra d'assurer un prétraitement et un traitement des eaux usées de l'habitation.

Conformément à l'article L1331-11-1 du code de la santé publique, **le compte-rendu, dans le cadre d'une vente, doit être daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte authentique de vente.** Ce compte-rendu est donc valable trois ans sous réserve qu'aucune modifications n'aient été réalisées sur l'installation (points d'eaux, collecte, prétraitement, traitement, évacuation, etc...). Si ce délai de trois ans est dépassé, un nouveau compte-rendu devra être réalisé à la charge du propriétaire vendeur.

---

Pour toutes questions ou interrogations liées à la visite et à ce contrôle, ou bien pour des conseils sur les opérations d'entretien, les aspects techniques et financiers, ou encore sur les procédures à suivre et à respecter concernant d'éventuels travaux de réhabilitation de votre installation, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat du SPANC au 02.51.30.51.15.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,



Date de la prochaine vidange de tous les ouvrages par une société agréée : **à partir du 23/05/2024**

Date de la prochaine visite : **8 ans**

## CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE ET DE L'HABITATION

Occupant : RL

Adresse de l'installation : 1, RUE DU LAY

Commune : SAINTE-PEXINE

Référence cadastrale : ZP 283

Type et usage du bâtiment : Résidence Locative

Nombre de pièces principales déclarées : 3

Nombre de chambres (y compris bureau, salle de jeux, etc...) : 2

Nombre de personnes : 0

Année de réalisation de l'installation d'assainissement : 2022

Type d'alimentation en eau potable : Réseau public d'adduction en eau potable

Présence d'un puits ; captage d'eau ou forage à moins de 35 m des ouvrages : Non

## DESCRIPTIF GENERAL DE L'INSTALLATION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Microstation Innoclair NG 4 EH
- Exutoire : Réseau eaux pluviales communal

## REMARQUES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Les éléments suivants ont été constatés :

### COLLECTE DES EAUX USEES

- Tests d'écoulements réalisés (sur la base des points d'eaux usées déclarés par le propriétaire) :

Cuisine (évier==> lave-vaisselle), Buanderie (BEC/machine à laver), WC, Salle d'eau (douche/lavabo)

\* *L'usager (ou son représentant) certifie qu'il a donné accès à tous les points d'eau au technicien SPANC et que la liste des points d'eau ci-dessous est exhaustive.*

### PRETRAITEMENT

- Pompe de relevage des eaux brutes en intérieur, enterrée dans le cellier "AQUALIFT F Basic de chez KESSEL"

➔ Poste servant de regard de collecte de l'ensemble des eaux usées

➔ L'ensemble des éléments constituant le poste sont propre et la pompe fonctionne

➔ Poste sans alarme

➔ Présence d'une ventilation Ø40, sortie extérieur façade entrée, non remontée dessus de toit et sans terminaison

\* Selon guide de pose "Le réservoir de collecte doit être ventilé et raccordé au réseau d'extraction des gaz de fermentation, et la conduite d'aération doit avoir un diamètre minimum DN 50."

- Ventilation primaire Ø100 non observée, si existante emplacement à définir

## TRAITEMENT

- Microstation Innoclair NG 4 / Agrément : 2014-015-ext01
- ==> Microstation à cultures libres N° SERIE : KP 2021-4598
- ==> Compresseur BIBUS JDKS8021048S2238
- \* Recirculation, aération et alarme fonctionnement ok
- \* Présence d'eau claire dans le té d'évacuation des eaux traitées

  

- Murs de soutènement de la filière hors sol sec, présence de 2 sorties des eaux de ruissellement en pied de mur côté rue

## EXUTOIRE

- Rejet gravitaire des eaux traitées vers le réseau des eaux pluviales communal



## TRAVAUX A REALISER

- Vérifier la présence d'une ventilation primaire Ø100, si inexistante procéder à son installation.

" L'entrée d'air est assurée par la canalisation d'amenée des eaux usées, prolongée en ventilation primaire dans son diamètre jusqu'à l'air libre et au-dessus du toit de l'habitation"

Après délibération du conseil communautaire en date du 21/12/2023, en cas de non mise en conformité de l'installation dans les délais impartis (voir délai en page 2 du présent document), le propriétaire s'expose au paiement de la pénalité, dont le montant est équivalent à la somme des redevances de conception et de bonne exécution des travaux, majorée de 200 % (soit 450 €) \*

\* Pénalité renouvelable tous les ans tant que le propriétaire ne s'est pas conformé à la réglementation.

## RECOMMANDATIONS ENTRETIEN

- Le SPANC recommande vivement de souscrire à un contrat d'entretien afin de procéder au contrôle, à la maintenance et à l'entretien régulier de la microstation.

- Nous vous rappelons également que la vidange de l'installation est à effectuer (vidangeur agréé par la préfecture) dès lors que le taux de boues est  $\geq 30\%$  (Pour plus d'infos, voir documentations techniques du fabricant) ; Une copie des bons de vidange devra être transmis au SPANC. Nous vous rappelons également que cette microstation n'est pas autorisée pour un usage avec fonctionnement intermittent (Ex. : Résidence secondaire) Pour info, lien vers le guide d'utilisation : [https://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_usager\\_innocclair\\_gamme-nouvelle-generation\\_06-11-2020.pdf](https://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_usager_innocclair_gamme-nouvelle-generation_06-11-2020.pdf)

AVIS DEFAVORABLE du SPANC à la Réalisation des travaux émis le 10/06/2022 : les travaux ont fait l'objet d'un contrôle de bonne exécution après recouvrement. Le contrôle réalisé ce jour porte uniquement sur l'état et le fonctionnement de l'installation.



22, route de Nantes  
85210 SAINTE HERMINE



[spanc@sudvendeelitoral.fr](mailto:spanc@sudvendeelitoral.fr)  
[www.cc-sudvendeelittoral.fr](http://www.cc-sudvendeelittoral.fr)



Tél. 02 51 30 51 15





